



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80353

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, dans une logique d'engagement de l'État en faveur de la prévention, il ne serait pas envisageable de garantir partout l'accès aux traitements postexposition en cas d'accident d'exposition sexuelle. En effet, les traitements postexposition délivrés en cas d'accident d'exposition sexuelle ont une dimension prophylactique. Cependant, ils peuvent permettre aussi la mise en place d'un accompagnement des personnes confrontées à des difficultés de prévention. L'accès à ce traitement devrait être garanti sur l'ensemble du territoire, et les conditions de délivrance adaptées à l'enjeu préventif.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80353

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11227